

dit. Je n'ai nullement l'intention de tenter de prolonger le présent débat, mais j'aimerais revenir sur ce que j'ai dit. C'est très rare qu'un député ait l'occasion de lire pendant la nuit ce qu'il a déjà dit. Je voudrais, cependant, réitérer mon opinion fondamentale, comme individu et comme député qui a le droit, à mon avis, de parler au nom de bon nombre de ses commettants. Je m'oppose à la façon dont on a présenté le problème du drapeau; je m'oppose au modèle proposé et à la manière dont on nous a dit: «Acceptez ce drapeau ou subissez-en les conséquences.»

Avant deux heures, j'ai rencontré un groupe de jeunes qui voyagent à travers le Canada. Je me suis précipité au palais de justice, afin de voir certains nouveaux Canadiens qui recevaient leur citoyenneté. Ces gens qui ont reçu la citoyenneté aujourd'hui à 3 heures et demie sont aussi Canadiens que moi, car le nombre de générations n'a rien à voir à la question. Je vous le demande, où allons-nous? Pourquoi le gouvernement présenterait-il un projet qui divisera profondément la nation? Je n'ai pas cru ce que mon grand père me disait, et je ne m'attends pas que mes petits-fils acceptent les préjugés que je leur enseigne, car ils se montreraient affreusement bornés s'ils le faisaient. Nous formons un seul pays; regardons la chose bien en face. Il existe suffisamment de distinctions injustes à l'heure actuelle; il en existe d'un bout à l'autre du pays. Il faut mettre un peu d'eau dans son vin. Si les Canadiens veulent un nouveau drapeau, comme Canadien, j'accepte; mais qu'on me dise quel drapeau ils veulent. (*Exclamations*) Ce n'est pas à vous que je le demande. Je sais que, dans votre position, vous allez faire ce qu'on prévoit.

**M. Graffey:** A leur corps défendant, dans certains cas.

**M. Clancy:** Vous allez nous imposer le drapeau de force. Tout ce que je veux, c'est pouvoir dire à mes commettants que j'ai exposé ma thèse et déclaré ce que je pense du projet. Je ne vais pas retarder les travaux de la Chambre pour une question qui fait la honte du premier ministre. Lorsqu'on veut l'unité, on ne fait pas une chose semblable. Je veux que ceux qui ont reçu la citoyenneté à trois heures soient aussi fiers de leur pays que moi; on n'y arrivera que par...

**Une voix:** La feuille d'érable.

**M. Clancy:** Monsieur l'Orateur, j'ai entendu un député de là-bas dire à son chef: «Nous pouvons très bien profiter de cette affaire pour accroître notre capital politique». Nous sommes Canadiens; soyons-le toujours et par-des-

[M. Clancy.]

sus tout. Si vous nous divisez maintenant, il faudra 30 ans pour nous réconcilier. Il faudra déclencher une autre guerre, ce que personne ne veut.

**M. Douglas:** Monsieur l'Orateur, je veux m'expliquer sur un fait personnel. Le préopinant a déclaré, en faisant un geste en direction de ce coin-ci de la Chambre, qu'un député d'ici a dit à son chef: «Nous pouvons très bien profiter de cette affaire pour accroître notre capital politique». Il n'a pas nommé le parti dont il s'agit. Il y a trois partis qui siègent dans ce coin-ci de la Chambre, et je tiens à préciser que le député ne parle pas du Nouveau parti démocratique.

**L'hon. H. J. Flemming (Victoria-Carleton):** Monsieur l'Orateur, en prenant part au débat sur la résolution relative au drapeau, présentée à la Chambre par le premier ministre, et sur l'amendement proposé par mon chef, le chef de l'opposition, je me dois de dire combien je suis frappé par la sagesse de cet amendement. Il demande que la question de l'adoption d'un drapeau national officiel soit soumise aux citoyens canadiens par voie de plébiscite. Son libellé me frappe. A mon sens, son principe directeur est juste et bien fondé et sa recommandation en vue de prendre les mesures nécessaires pour la tenue d'un plébiscite est digne de la considération de chaque député.

Pour rafraîchir la mémoire des honorables députés, je vais relire l'amendement, car certains aspects méritent une attention réfléchie. Monsieur l'Orateur, l'amendement se lit ainsi:

Comme la proposition de changer le drapeau national du Canada aura une portée...

Les honorables députés voudront bien noter ces mots «aura une portée».

... sur l'unité et la destinée du Canada maintenant et pendant des années à venir, le gouvernement est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour la tenue d'un plébiscite avant que la Chambre des communes prenne une initiative quelconque, afin que tous les Canadiens puissent légitimement se prononcer sur un drapeau national.

Personne en cette Chambre, j'en suis sûr, ne doute que la proposition de changer le drapeau national du Canada ait une portée sur l'unité et la destinée du Canada maintenant et pendant des années à venir. Pour ma part, j'estime que cela nuirait à l'unité du Canada. J'affirme sans ambages qu'il n'est pas possible de porter atteinte à l'unité du Canada sans porter atteinte du même coup à sa destinée.

J'en arrive maintenant à la question du plébiscite. Avant d'aborder cet aspect de la